

Règlement particulier du *Tournoi de l'APSAP* *3^{ème} étape du CDJ – Benjamin, Minime et Cadet*

26 Janvier 2020 au Gymnase Reully

11 rue Hénard – 75012 Paris

ARTICLE 1. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement à la compétition. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2. Cette compétition se déroule selon les règles de la FFBaD, du circuit départemental Jeune du Comité Départemental 75 et de ce règlement particulier. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains.

ARTICLE 3. Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre : Pascal CANDEILLE. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 4. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels et les coaches.

ARTICLE 5. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à un club du Comité Départemental 75 autorisés à jouer en catégorie Benjamin, Minime ou Cadet et ne faisant l'objet d'aucune suspension.

ARTICLE 6. Un seul tableau est ouvert par catégorie : le simple. La compétition débutera par une phase de poule de 3 (avec 1 ou 2 sortants par poule selon le nombre d'inscrits) et sera suivie par une phase en élimination directe.

ARTICLE 7. La compétition se déroulera de **8h30 à 18h**. Les joueurs s'engagent à être présent sur place sur l'ensemble de la journée.

ARTICLE 8. Les joueurs sont répartis en **1 ou 2 divisions** (Excellence ou Honneur) selon le tableau suivant :

	Classement Maximum
Benjamins G/F	D8
Minimes G/F	D8
Cadets G/F	D7

Le CPPH du 10 janvier 2020 sera pris en compte pour déterminer la division à laquelle appartient un joueur (Excellence ou Honneur). Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est inférieur à 8, une seule division sera proposée. Au-delà de 24 inscrits dans une catégorie, une liste d'attente sera constituée.

ARTICLE 9. Les surclassements ne sont pas autorisés pour cette compétition. Par ailleurs, tout joueur sélectionné en simple sur un tournoi Circuit Elite Jeunes (CEJ) ne pourra être admis. Tout joueur qui sort de poule en simple sur le Circuit Régional Jeunes (CRJ) précédant la compétition ne pourra être admis qu'à la condition qu'il se surclasse dans la catégorie supérieure.

ARTICLE 10. Les horaires des matches affichés dans la salle le sont à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 45 minutes avant l'heure de leurs matches. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

ARTICLE 11. Les joueurs auront droit à 3 minutes « d'échauffement » à partir du moment où leur match a été annoncé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match. Le temps de repos entre 2 matches sera au minimum de 20 minutes.

ARTICLE 12. Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

ARTICLE 13. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel du tournoi est à utiliser (Wilson Team 60 pour les plumes et Mavis 500 pour les plastiques). Ces volants seront en vente sur place. Les volants seront fournis pour les finales.).

ARTICLE 14. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, ce qui implique que les joueurs aient une connaissance du comptage des points. Il pourra être proposé aux joueurs ne participant pas à la compétition ou à des personnes présentes d'officier comme Arbitre ou Juge de ligne.

ARTICLE 15. Les vainqueurs et les finalistes de chaque tableau seront récompensés par des médailles **en fin de tournoi**.

ARTICLE 16. Les droits d'engagement sont de **6€ par joueur**.

ARTICLE 17. La date limite des inscriptions est fixée au **15 janvier 2020**. La confection des tableaux est fixée au **17 janvier 2020**. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf en cas de justificatif présenté au plus tard le jour de la compétition.

ARTICLE 18. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Pour être prises en considération, elles devront être adressées par courrier (Alain Beauregard, 67 avenue du Dr. Arnold Netter, 75012 Paris) accompagnées du règlement des droits d'engagement. Pour être prises en considération, elles devront également être adressées par mail à plumesparis12@gmail.com.
En cas de surnombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux joueurs des clubs ayant le moins d'inscrits.

ARTICLE 19. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportés par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

ARTICLE 20. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

ARTICLE 21. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.